

## Communiqué

### **Centre de Congrès et Parc des Expositions : événements maintenus et sécurité renforcée.**

En accord avec les autorités compétentes et pour l'application du plan d'urgence sur le territoire national, Angers Expo Congrès met en place un dispositif renforcé de sécurité au sein de ses deux établissements : le Parc des Expositions et le Centre de Congrès.

L'ensemble des événements, spectacles, et salons sont à ce jour maintenus. Pour chaque manifestation, les contrôles seront renforcés comme suit :

- Diminution du nombre d'accès ouverts. (portails, entrées).
- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et palpations individuelles possibles, tout particulièrement pour les spectacles.
- Contrôle systématique des droits d'accès pour les exposants et visiteurs des salons, les congressistes, ainsi que pour les spectateurs. (badges ou invitations ou billets de spectacles).

Pour l'ensemble des événements, et pour les spectacles en particulier, Angers Expo Congrès vous recommande de vous présenter suffisamment à l'avance, ce dispositif de sécurité risquant de ralentir l'accès aux salles.

Toute l'équipe remercie les angevins pour leur compréhension et se tient à disposition pour toute information complémentaire au 02 41 93 40 40 pour le Parc des Expositions et au 02 41 96 32 32 pour le Centre de Congrès. Site internet : [www.angers-expo-congres.com](http://www.angers-expo-congres.com)

*Angers Expo Congrès s'associe à la [déclaration commune des acteurs de l'événement](#) diffusée par l'UNIMEV – Union Française des Métiers de l'Événement.*